



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le **lundi 8 mars 2021 à 19h00** par visioconférence, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1 - Absent*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Suivi des procès-verbaux
5. Résolution prise de renseignements - personnes œuvrant auprès des personnes vulnérables
6. Appuie campagne vers des collectivités durables
7. États financiers de l'Office d'Habitation Matawinie 2018 et 2019

FINANCES

8. Approbation des comptes à payer
9. Acceptation des chèques émis
10. Corporation de l'aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) – Adhésion 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS

11. Période de questions

VOIRIE – AQUEDUC – EAUX USÉES

12. Nomination d'un représentant à la SAAQ
13. Avis de motion et projet de règlement concernant les limites de vitesse dans les rues de Saint-Côme
14. Règlement d'emprunt 660-2021 – Prolongement de trottoirs sur la 347 – avec modification du montant d'investissement
15. Avis de motion et projet de règlement d'emprunt numéro 662-2021 : ayant pour effet de décréter un investissement de 98 000 \$ pour l'achat de véhicules de voirie et d'équipements pour ces véhicules
16. Octroi de mandat – Consulterre
17. Autorisation de paiement – Facture Quincaillerie Hervé Larochelle
18. Garage municipal – Réparation et changements de portes
19. Autorisation de paiement – Facture GBI

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Adoption du rapport annuel incendie 2020



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



21. Autorisation de paiement de facture - Aréo-Feu

URBANISME & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

22. Lettre de tolérance – 180, 296^e Avenue
23. Dérogation mineure DM-2021-01 relative à l'autorisation d'une marge de recul inférieure à ce que prescrit le règlement de zonage 206-1990
24. Dérogation mineure DM-2021-02 relative à l'autorisation d'une implantation dérogatoire de l'agrandissement d'un bâtiment principal situé à l'intérieur de la marge latérale définie par le règlement de zonage 206-1990.

LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE

25. Demande d'aide financière – Club Quad Matawinie – 2021
26. Deuxième facture – Cyclone Design – Projet Image de marque de la Municipalité

DIVERS

27. Affaires nouvelles
27.1 Agent immobilier pour vente de terrain
27.2 Résolution d'appui – Réseau des femmes élues de Lanaudière
27.3 Subvention SDPRM – Projet télé Alexis le randonneur
28. Période de questions
29. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 066-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 067-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux suivants soient adoptés tels que présentés, à savoir :

- Séance ordinaire du 8 février 2021
- Séance extraordinaire du 22 février 2021

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- Semaine de la persévérance scolaire – Capsules disponibles sur notre page Facebook
- Distribution de chocolats chauds à l'École dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire
- Première rencontre – Travaux Barrage du Lac Côme
- Première rencontre – Matières résiduelles
- Rencontre citoyenne – 22 février – Connexion Matawinie
- Drapeaux mis en berne – 11 mars – Commémoration des victimes de la COVID-19

5. **RÉSOLUTION PRISE DE RENSEIGNEMENTS - PERSONNES ŒUVRANT AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit vérifier les antécédents judiciaires de certains employés qui sont appelés à travailler auprès des enfants;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 068-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière

Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la Directrice générale Marie-Claude Couture à signer l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables.

QUE la Municipalité nomme Marie-Claude Couture à compléter le consentement à une vérification, secteur vulnérable et attester avoir vérifié l'identité pour chaque candidat.

QUE la Municipalité nomme Josianne D. Mainguy à titre de substitut, à compléter le consentement à une vérification, secteur vulnérable et attester avoir vérifié l'identité pour chaque candidat.

QUE les résultats seront transmis à l'organisme.

Adopté

6. **APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES**

ATTENDU que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- ATTENDU** que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;
- ATTENDU** que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;
- ATTENDU** que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;
- ATTENDU** que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;
- ATTENDU** que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 069-2021-03

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Adopté

7. ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE D'HABITATION MATAWINIE 2018 ET 2019

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a reçu le rapport d'approbation des états financiers 2019 de l'Office d'Habitation Matawinie;
- CONSIDÉRANT** que pour l'exercice 2018, la Municipalité de Saint-Côme doit verser une somme de 2 281 \$;
- CONSIDÉRANT** que pour l'année se terminant au 31 décembre 2019 la Municipalité doit recevoir une somme de 2 254 \$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 070-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve le rapport financier 2019 de l'Office d'Habitation du Québec tel qu'audité par DCA comptable agréé.

QUE la Municipalité de Saint-Côme remet une somme due de 27 \$ à la suite du dépôt des états financiers 2019 de l'Office d'Habitation Matawinie.



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Adopté

FINANCES

8. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La secrétaire de séance dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et à payer au montant de **49 232,64 \$** en date du 28 février 2021.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 071-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **19514 à 19531**

Fichiers électroniques (dépôt direct) : **2654 à 2692**

totalisant un montant de **49 232,64 \$**

QUE la liste des comptes à payer et déboursés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

9. ACCEPTATION DES CHÈQUES ÉMIS

La secrétaire de la séance dépose aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de février et totalisant un montant de **428 825,89 \$**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 072-2021-03

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de février 2021 :

Étant les chèques numéros : **19476 à 19478 & 19500 à 19509 (115 418,22 \$)**

Fichier électronique (dépôt direct): **2569 à 2578 & 2635 à 2644 (173 371,92 \$)**

Fichier électronique (prélèvement direct) : **683 à 685; 696 à 714 & 718 à 720 (57 919,43 \$)**

Sommaire de paie :

03 février 2021 – 17 542,83 \$

10 février 2021 – 20 813,18 \$

17 février 2021 – 17 579,96 \$

24 février 2021 – 26 180,35 \$

82 116,32 \$

totalisant un montant de **428 825,89 \$**



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Adopté

10. CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION – ADHÉSION 2021

CONSIDÉRANT que la Rivière L'Assomption coule au cœur de la Municipalité de Saint-Côme;

CONSIDÉRANT que la source de la rivière est le Lac L'Assomption situé dans le Parc National du Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT l'importance de cette ressource;

CONSIDÉRANT l'importance du mandat et les enjeux de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption sont dans le même ordre d'idées que le Conseil de la Municipalité de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 073-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme renouvelle son adhésion avec la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour 2021 au coût de 200 \$.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le Maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le Maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : maire@stcomelanaudiere.ca et dq@stcomelanaudiere.ca

VOIRIE – AQUEDUC – EAUX USÉES

12. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SAAQ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme souhaite mandater un représentant pour fin de signature au service des véhicules automobiles;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 074-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme nomme Monsieur Stéphane Morin, Chef de la Voirie, à titre de représentant officiel pour fin de signature à la SAAQ.



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Adopté

13. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DANS LES RUES DE SAINT-CÔME

Avis de motion

Un avis de motion est déposé par monsieur le conseiller Michel Venne à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement ayant pour effet de régir les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Côme.

Dépôt du projet

Dépôt du projet de règlement numéro 661-2021 : Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c-27.1), monsieur le conseiller Michel Venne dépose le projet de règlement intitulé : « *Règlement numéro 661-2021 ayant pour effet de régir les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Côme* ».

PROJET DE RÈGLEMENT 661-2021

AYANT POUR EFFET DE RÉGIR LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

ATTENDU que le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue 8 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le présent règlement porte le titre de Règlement numéro 661-2021 ayant pour effet de régir les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Côme.

ARTICLE 2 Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant les vitesses spécifiées à l'annexe A.

ARTICLE 3 La signalisation appropriée sera installée par le service de voirie.

ARTICLE 4 Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Signé
Martin Bordeleau
Maire

Signé
Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière



ANNEXE A

LISTE DES CHEMINS

LIMITE DE VITESSE TERRITOIRE DE SAINT-CÔME			LIMITE DE VITESSE TERRITOIRE DE SAINT-CÔME		
Voie publique		Km	Voie publique		Km
2E	AVENUE	40 Km	L'EDEN	RUE	40 Km
6E	AVENUE	40 Km	EDNA-MCGURRIN	RUE	40 Km
7E	RANG	40 Km	ELIETTE	RUE	40 Km
8E	AVENUE	40 Km	ELOISE	RUE	40 Km
9E	RANG	40 Km	ENTRELACS	RUE	40 Km
10E	RUE	40 Km	DES EPINETTES	RUE	40 Km
11E	AVENUE	40 Km	DES ERABLES	RUE	40 Km
12E	AVENUE	40 Km	L'ERABLIÈRE	RUE	40 Km
13E	AVENUE	40 Km	DE L'EVEIL	RUE	40 Km
16E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	DU FAON	RUE	40 Km
17E	RUE	40 Km	DU FAUBOURG	RUE	40 Km
19E	RUE	40 Km	DE LA FERME	ROUTE	60 Km
19E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	DE LA FONDRIÈRE	RUE	40 Km
20E	AVENUE	40 Km	FRANCOISE	RUE	40 Km
21E	RUE	40 Km	FRED	RUE	40 Km
22E	AVENUE	40 Km	GAGNE	AVENUE	50 Km
22E (PETIT-BELOEIL)	AVENUE	40 Km	DES GALETS	RUE	40 Km
24E	AVENUE	40 Km	DOMAINE GARNEAU	RUE	40 Km
25E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	GEORGES	RUE	40 Km
25E (VERSAILLES)	AVENUE	40 Km	GERARD	RUE	40 Km
26E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	GILLES	RUE	40 Km
27E (VERSAILLES)	AVENUE	40 Km	GOHIER	RUE	40 Km
29E	AVENUE	40 Km	DE LA GOLEE	RUE	40 Km
30E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	DU GOLF	RUE	40 Km
32E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	GRAND-BELOEIL	RANG	
33E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	De la 343 à la rue Françoise		50 Km
34E	AVENUE	40 Km	De la rue Françoise au chemin St-Émilie		60 Km
34E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	DU GRAND-CHEF	AVENUE	40 Km
36E	AVENUE	40 Km	GUY	RUE	40 Km
36E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	DU HAMEAU	RUE	40 Km
38E	RUE	40 Km	DES HAUTS-PLATEAUX	RUE	40 Km
39E	RUE	40 Km	DES HERONS	RUE	40 Km
40E	AVENUE	40 Km	HOLLYWOOD	RUE	40 Km
41E	AVENUE	40 Km	DE L'HOTEL-DE-VILLE	RUE	40 Km
43E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	DES HUARDS	RUE	40 Km
45E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	DES HURONS	RUE	40 Km
46E	AVENUE	40 Km	DES IROQUOIS	RUE	40 Km
47E	AVENUE	40 Km	JACQUES-GAUDET	RUE	40 Km
47E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	JEAN-BAPTISTE-LEPAGE	RUE	40 Km
48E	AVENUE	40 Km	JOEL	RUE	40 Km
48E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	KIM	RUE	40 Km
49E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	DU LAC	RUE	40 Km
50E	AVENUE	40 Km	LAC-DES-BAIES	RUE	40 Km
51E	AVENUE	40 Km	LAC-BELOEIL	CHEMIN	40 Km
51E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	LAC-BOISVERT	CHEMIN	50 Km
52E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	LAC-BOURRE	CHEMIN	40 Km
53E	RUE	40 Km	LAC-CASTOR	CHEMIN	40 Km
55E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	LAC-DU-CERF	CHEMIN	40 Km
55E	RUE	30 Km	LAC-CLAIR	CHEMIN	
57E	AVENUE	40 Km	De la 347 au chemin Lac Clair Est		70 Km
59E	RUE	40 Km	Du Lac Clair Est au chemin Laporte (arriere)		40 Km
61E	AVENUE	40 Km	LAC-CLAIR EST	CHEMIN	40 Km
65E	AVENUE	40 Km	LAC-CROCHE	CHEMIN	40 Km
70E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	LAC-EMILE	RUE	40 Km
75E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	LAC-GUENARD	CHEMIN	40 Km
76E (RIVIERE BOULE)	AVENUE	40 Km	LAC-LEBEUF	RUE	40 Km
79E (VERSAILLES)	AVENUE	40 Km	LAC-MALLARD	CHEMIN	40 Km



82E	AVENUE	40 Km	LAC-A-L'OURS	CHEMIN	40 Km
83E (VERSAILLES)	AVENUE	40 Km	LAC-PICHE	RUE	40 Km
84E (CATHCART)	AVENUE	40 Km	LAC-ROND	CHEMIN	40 Km
85E (VERSAILLES)	AVENUE	40 Km	LAC-SANS-NOM	RUE	40 Km
87E	AVENUE	40 Km	LACHAPELLE	RUE	40 Km
88E	AVENUE	40 Km	LAPORTE	CHEMIN	
89E (VERSAILLES)	AVENUE	40 Km	De la 347 à la rue Leduc		70 Km
90E	AVENUE	40 Km	De la rue Leduc au chemin Laporte (arriere)		40 Km
95E (VERSAILLES)	AVENUE	40 Km	LAPORTE (ARRIERE)	CHEMIN	40 Km
100E	AVENUE	40 Km	LEDUC	RUE	40 Km
102E	AVENUE	40 Km	LELIEVRE	RUE	40 Km
104E	AVENUE	40 Km	LEPINE	RUE	40 Km
106E	AVENUE	40 Km	LEVESQUE	RUE	40 Km
111E	AVENUE	40 Km	LIONEL-BLAIS	RUE	40 Km
124E	AVENUE	40 Km	LISE	RUE	40 Km
130E	AVENUE	40 Km	LOUISE	RUE	40 Km
140E	AVENUE	40 Km	LOUIS-XIV	RUE	40 Km
150E	AVENUE	40 Km	LUC	RUE	40 Km
154E	AVENUE	40 Km	LUCE	RUE	40 Km
171E	AVENUE	40 Km	DES LUCIOLES	RUE	40 Km
199E (MERCY)	AVENUE	40 Km	MAJEAU	RUE	40 Km
201E (MERCY)	AVENUE	40 Km	MANOIR	RUE	40 Km
203E (MERCY)	AVENUE	40 Km	MARIE	RUE	40 Km
205E (MERCY)	AVENUE	40 Km	MARIE-MADELEINE	RUE	40 Km
215E (MERCY)	AVENUE	40 Km	MARLEAU	RUE	40 Km
240E	AVENUE	40 Km	MAURICE	RUE	40 Km
250E	AVENUE	40 Km	MAXIME	RUE	40 Km
252E	AVENUE	40 Km	MELANIE	RUE	40 Km
254E	AVENUE	40 Km	DES MELEZES	RUE	40 Km
278E	AVENUE	40 Km	DES MERISIERS	RUE	40 Km
280E	AVENUE	40 Km	MEUNIER	RUE	40 Km
284E	AVENUE	50 Km	DES MONTAGNARDS	RUE	40 Km
290E	AVENUE	40 Km	CAP-A-L'AIGLE	RUE	40 Km
292E	AVENUE	40 Km	DE LA MONTAGNE	MONTEE	40 Km
294E	AVENUE	40 Km	DES MONTS	RUE	40 Km
296E	AVENUE	40 Km	NATHALIE	RUE	40 Km
311E	AVENUE	40 Km	DES NEIGES	RUE	40 Km
DES AGATES	RUE	40 Km	NICOLAS	RUE	40 Km
ALARIE	RUE	40 Km	NOE	RUE	40 Km
ALBATROS	RUE	40 Km	DES OEUVRES	RUE	40 Km
DOMAINE ALEXANDRE	RUE	40 Km	OFFENBACH	RUE	40 Km
DES ALGONQUINS	RUE	40 Km	OLIVIER	RUE	40 Km
ALICE	RUE	40 Km	OVIDE	RUE	40 Km
ALPHONSE-MARION	RUE	40 Km	DE LA PAIX	RUE	40 Km
ALSACE	RUE	40 Km	PAPILLON	RUE	40 Km
AMELIE-VENNE	RUE	40 Km	DU PARADIS	RUE	40 Km
ANDRE-LECLERC	RUE	40 Km	PATRICE	RUE	40 Km
ANNA	RUE	40 Km	PAULINE	RUE	40 Km
ANTOINE	RUE	40 Km	PAULINE-ROLAND	RUE	40 Km
DES APACHES	RUE	40 Km	DE LA PERDRIERE	RUE	40 Km
DE L'AUBERGE	RUE	40 Km	PETIT-BELOEIL	RANG	50 Km
DE L'AVALANCHE	RUE	40 Km	PIERRE	RUE	40 Km
BANVILLE	RUE	40 Km	DES PINS	RUE	40 Km
BEAU-DOMMAGE	RUE	40 Km	DES PIONNIERS	RUE	40 Km
DOMAINE BEAUDRY	RUE	40 Km	PLAMONDON	RUE	40 Km
DE LA BELLE-VUE	CHEMIN	40 Km	DE LA PLEINE LUNE	RUE	40 Km
BELLEVUE	TERRASSE	40 Km	DES POMMIERS	RUE	40 Km
DOMAINE BELOEIL	RUE	40 Km	DU PRE A L'OURS	RUE	40 Km
BENOIT	RUE	40 Km	PROJETÉE	RUE	40 Km
BERNARD	RUE	40 Km	PROSPER-GAUDET	RUE	40 Km
BERNARD-RIOPEL	RUE	40 Km	DES PROULX	RUE	40 Km
DOMAINE BLAIS	RUE	40 Km	PROVOST	RUE	40 Km
DU BOULEVARD	RUE	40 Km	DU QUARTIER-DU-CERF	RUE	40 Km



DES BOIS	CHEMIN	40 Km	DES QUATRE-SAISONS	CHEMIN	50 Km
DU BOISE-ROYAL	RUE	40 Km	RAYMOND	RUE	40 Km
BORDELEAU	RUE	40 Km	REGINA	RUE	40 Km
DES BOULEAUX	RUE	40 Km	DU DOMAINE RICARD	RUE	40 Km
CALVE	RUE	40 Km	ROCK	RUE	40 Km
DU CAMP-CROCHE	AVENUE	40 Km	DU ROI	RUE	40 Km
DU CAP	RUE	40 Km	ROMAS-BEAUDRY	RUE	40 Km
DU CAPITAINE	RUE	40 Km	ROY	RUE	40 Km
CAROLE-ANNE	RUE	40 Km	SAINT-ANDRE	RUE	40 Km
DE LA CASCADE	RUE	40 Km	SAINTE-EMELIE	RUE	40 Km
COTE CASTOR	RUE	40 Km	SAINT-JACQUES	RUE	40 Km
DES CEDRES	AVENUE	40 Km	SAINT-JEAN	RUE	40 Km
PLACE CERF	RUE	40 Km	SAINT-LOUIS	RUE	40 Km
CHAMPETRE	RUE	40 Km	SAINT-LUC	RUE	40 Km
DU CHEVREFEUILLE	RUE	40 Km	SAINT-PAUL	RUE	40 Km
DES COLIBRIS	RUE	40 Km	SAINT-PHILIPPE	RUE	40 Km
COTE DU ROI	RUE	40 Km	SAINT-PIERRE	RUE	40 Km
CORMIER	RUE	40 Km	SAINT-THOMAS	RUE	40 Km
DU COTEAU	RUE	40 Km	DE LA SAPINIERE	RUE	40 Km
DU COUCHANT	RUE	40 Km	DU DOMAINE SIMON	RUE	40 Km
DES CRÊTE	RUE	40 Km	SIMON-LUSSIER	RUE	40 Km
DAMIEN-VENNE	RUE	40 Km	DES SIOUX	RUE	40 Km
DANIELLE	RUE	40 Km	DES SOMMETS	RUE	40 Km
DAVID	RUE	40 Km	DES SKIEURS	RUE	40 Km
DENISE	RUE	40 Km	DE LA SOURCE	RUE	40 Km
DESCHENES	RUE	40 Km	DU DOMAINE TARDIF	RUE	40 Km
DESROSIERS	RUE	40 Km	DU DOMAINETHERIAULT	RUE	40 Km
DES DEUX-LACS	RUE	40 Km	DES TILLEULS	RUE	40 Km
DOMAINE	RUE	40 Km	DES TRAPPEUR	RUE	40 Km
DONATIEN	RUE	40 Km	DE LA TRAVERSE	MONTEE	40 Km
DULONG	RUE	40 Km	TREMBLAY	RUE	40 Km
DUPONT	RUE	40 Km	DU TRESOR	RUE	40 Km
DU LAC- LONG	CHEMIN	40 Km	DU TRIANON	RUE	40 Km
			VAL-SAINT-COME	RUE	40 Km
			DES VENNES	RANG	
			De la 347 au chemin Lac Guenard		70 Km
			Du chemin Lac Guenard à route de la ferme		60 Km
			VERSAILLES	RUE	40 Km
			DE LA VICTOIRES	RUE	40 Km
			VILLA-DE-LA-SAGESSE	CHEMIN	40 Km
			WELLIE-LEPAGE	RUE	40 Km
			YVES	RUE	40 Km

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 660-2021 AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER UN INVESTISSEMENT DE 355 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA ROUTE 347 ET UN EMPRUNT DE 355 000 \$ POUR CES TRAVAUX

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue 8 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU que le projet de règlement prévoyait des dépenses de 300 000 \$ mais doivent être augmentées à 355 000 \$ afin de tenir compte de l'estimation préliminaire révisée de la firme d'ingénierie GBI;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 075-2021-03

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette

Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de construction d'un trottoir sur la route 347 pour un montant de 355 000 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par GBI, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 355 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 355 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advenait que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté



Signé
Martin Bordeleau, maire

Signé
Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEXE A



Résumé de l'estimation préliminaire

Municipalité de Saint-Côme
Construction d'un trottoir sur la Route 347
Dossier gbi : J9783-02

Date : Le 26 février 2021

Coûts estimés

1.0 Route 347 (± 455 m lin.)

1.1 Général et travaux divers	36 900,00 \$
1.2 Drainage	72 950,00 \$
1.3 Voirie	183 550,00 \$

Grand sous-total 293 400,00 \$

(+) Imprévus 5 % 14 670,00 \$

Sous-total 308 070,00 \$

(+) Frais contingents (10 %) 30 807,00 \$

Sous-total 338 877,00 \$

Taxes nettes (4,9875 %) 16 901,49 \$

Grand total de l'estimation préliminaire 355 778,49 \$

Note: Cette estimation ne comprend pas le mobilier urbain (bancs, poubelles, etc.).

gbi



2021-02-26
Marie-Pier Parent, ing.
(No OIQ 5072945)

/lh

Notes : Les estimations globales du coût des travaux préparées par nos professionnels sont émises au meilleur de leurs connaissances et tiennent compte des éléments relevant de la compétence professionnelle de nos ingénieurs. Elles sont basées sur des conditions de marché historiques pour un concept, un échéancier de construction et une évaluation des coûts de main-d'œuvre et de matériaux pour des projets comparables, le tout évalué au jour de l'estimation.

Nos professionnels ne peuvent être tenus responsables de tout écart dû à des conditions particulières qui dépassent les compétences professionnelles d'ingénierie ou qui dérogeraient à cet historique, tels la surchauffe du marché de la construction, la disponibilité des matériaux, la variation du taux de change, une situation de pandémie ou autrement.

Dossier gbi : J9783-02

Page | 1



Estimation préliminaire

Municipalité de Saint-Côme
Construction d'un trottoir sur la Route 347
Dossier gbi : J9783-02

Art.	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.0 Route 347 (± 455 m lin.)					
1.1 Général et travaux divers					
1.1.1	Conditions générales de chantier		Forfaitaire		10 000,00 \$
1.1.2	Gestion de la circulation et signalisation de chantier				
	• Journée travaillée au chantier	20	jours	650,00 \$	13 000,00 \$
	• Journée non travaillée au chantier	8	jours	100,00 \$	800,00 \$
1.1.3	Soutènement des infrastructures et des services publics souterrains et aériens		Forfaitaire		7 500,00 \$
1.1.4	Fouilles exploratoires (à la demande de l'Ingénieur)	10	heures	300,00 \$	3 000,00 \$
1.1.5	Nettoyage des rues (pendant les travaux)				
	• Par balai mécanique motorisé	10	heures	135,00 \$	1 350,00 \$
	• Par camion-citerne	10	heures	125,00 \$	1 250,00 \$
Total article 1.1					36 900,00 \$
1.2 Drainage					
1.2.1	Fossé existant à reprofiler, à remblayer	235	m.lin.	20,00 \$	4 700,00 \$
1.2.2	Ponceau existant à enlever (tout diamètre)				
	• Entrées privées	50	m.lin.	35,00 \$	1 750,00 \$
1.2.3	Ponceau de 450mmø				
	• Entrées privées	80	m.lin.	300,00 \$	24 000,00 \$
	• Perpendiculaire à la rue	10	m.lin.	350,00 \$	3 500,00 \$
1.2.4	Puisard de rue 600mmø intérieur incluant conduite de 200mmø	7	unités	4 500,00 \$	31 500,00 \$
1.2.5	Perré de protection incluant géotextile	150	t.mét.	50,00 \$	7 500,00 \$
Total article 1.2					72 950,00 \$



Art.	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.3 Voirie					
1.3.1	Déboisement, essartement, essouchement, élimination du végétal et des matériaux impropres		Forfaitaire		2 500,00 \$
1.3.2	Pavage existant à enlever incluant trait de scie - Route 347	750	m.ca.	7,50 \$	5 625,00 \$
1.3.3	Structure de chaussée existante à désaffecter		Forfaitaire		1 000,00 \$
1.3.4	Sol d'emprunt pour la construction de talus et reprofilage du terrassement		Forfaitaire		2 500,00 \$
1.3.5	Trottoir monolithique en béton de 1,2 m de largeur	435	m.lin.	185,00 \$	80 475,00 \$
1.3.6	Pierre ou gravier concassé MG-20 pour ajustement du profil de l'accotement de la rue	200	t.mét.	40,00 \$	8 000,00 \$
1.3.7	Préparation avant pavage - Route 347	600	m.ca.	7,50 \$	4 500,00 \$
1.3.8	Béton bitumineux - Route 347				
	• Couche de base, ESG-14 sur 60mm d'épaisseur, PG 58H-34	90	t.mét.	275,00 \$	24 750,00 \$
	• Couche de base, EC-10 sur 40mm d'épaisseur, PG 58H-34 incluant liant d'accrochage	60	t.mét.	300,00 \$	18 000,00 \$
1.3.9	Dalle de béton pour espace détente	2	unités	1 100,00 \$	2 200,00 \$
1.3.10	Ensemencement hydraulique incluant 150mm de terre végétale	1650	m.ca.	7,00 \$	11 550,00 \$
1.3.11	Protection anti-érosion	500	m.ca.	4,00 \$	2 000,00 \$
1.3.12	Marquage (ligne de rive)		Forfaitaire		750,00 \$
1.3.13	Entrées privées				
	• Murets de ponceau existants en béton à enlever		Forfaitaire		750,00 \$
	• Pavage existant à enlever	260	m.ca.	10,00 \$	2 600,00 \$
	• Pierre ou gravier concassé 20-0mm	150	t.mét.	35,00 \$	5 250,00 \$
	• Préparation avant pavage	210	m.ca.	10,00 \$	2 100,00 \$
	• Béton bitumineux EC-10 PG 58S-28	25	t.mét.	300,00 \$	7 500,00 \$
	• Réfection des rocailles et des surfaces paysagées		Forfaitaire		1 500,00 \$
Total article 1.3					183 550,00 \$



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



15. PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 662-2021 : AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER UN INVESTISSEMENT DE 98 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES DE VOIRIE ET D'ÉQUIPEMENTS POUR CES VÉHICULES

Avis de motion

Un avis de motion est déposé par monsieur le conseiller Michel Venne à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement d'emprunt afin de décréter un investissement de 98 000 \$ pour l'achat de véhicules de voirie et d'équipements pour ces véhicules.

Dépôt du projet

Dépôt du projet de règlement numéro 662-2021 monsieur le conseiller Michel Venne dépose le projet de règlement ayant pour effet de décréter un investissement de 98 000 \$ pour l'achat de véhicules de voirie et d'équipements pour ces véhicules ».

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'achat de véhicules pour la voirie et d'équipements pour ces véhicules au montant de 98 000 \$.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 98 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 98 000 \$ sur une période de 4 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advenait que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Signé
Martin Bordeleau, maire

Signé
Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

16. OCTROI DE MANDAT – CONSULTERRE

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme doit planifier la mise en place des bacs pour le recyclage et pour les matières résiduelles en 2021;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit de plus planifier les bacs à compost en 2022 afin de respecter les échéances gouvernementales;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire réaliser les projets en planifiant la communication et les meilleures pratiques dans le domaine;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de Consulterre numéro 1013 datée du 1^{er} février 2021 qui détient l'expertise nécessaire dans la planification de ce type de projet;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire réaliser ce projet sur deux ans;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 076-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** la Municipalité de Saint-Côme octroie le mandat à Consulterre au montant maximum de 14 472,48 \$ sur deux années, soit 2021 et 2022.
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme autorise la Directrice générale, Marie-Claude Couture, à signer tous les documents nécessaires.

Adopté

17. PAIEMENT DE FACTURE QUINCAILLERIE HERVE LAROCHELLE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT la facture 175079-1 de la Quincaillerie Hervé Larochelle au montant de 6 390,62 \$ taxes incluses concernant des améliorations au garage de la Carrière Municipale, faisant référence à la résolution 062-2021-02;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 077-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture 175079-1 au montant total de 6 390,62 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la Directrice générale à effectuer le paiement.

Adopté

18. GARAGE MUNICIPAL – RÉPARATION ET CHANGEMENT DE PORTES

CONSIDÉRANT que le garage municipal a besoin de travaux d'aménagements et de changement de portes de garage;

CONSIDÉRANT que certains petits travaux devraient être effectués;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 078-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale, Marie-Claude Couture, à dépenser un maximum de 50 000 \$.

QUE le montant soit financé par le Fonds de roulement et remboursable par le fonds général sur une période de 2 ans, soit 2022 et 2023.

Adopté

19. AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE GBI

CONSIDÉRANT la facture 16517 de GBI au montant de 3 975,27 \$ taxes incluses concernant le prolongement de trottoirs sur la 347, faisant référence à la résolution 028-2021-01;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 079-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture 16517 à GBI au montant total de 3 975,27 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la Directrice générale à effectuer le paiement.



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL INCENDIE 2020

CONSIDÉRANT que le Service incendie de la Municipalité de Saint-Côme doit compléter un rapport annuel des incendies sur le territoire de la municipalité annuellement;

CONSIDÉRANT que ce rapport, soit le plan de mise en œuvre 2020, a été complété par le directeur du service et est déposé au Conseil municipal;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 080-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme adopte le plan de mise en œuvre 2020 du service incendie de Saint-Côme.

QUE la Municipalité de Saint-Côme transmet le plan de mise en œuvre à la MRC de Matawinie.

Adopté

21. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE - ARÉO-FEU

CONSIDÉRANT la facture F0028501 au montant 11 019,78 \$ taxes incluses concernant l'achat de trois (3) habits de combat (bunker) pour le service incendie;

CONSIDÉRANT que le montant est prévu au budget 2021;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 081-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture F0028501 au montant total de 11 019,78 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la Directrice générale à effectuer le paiement.

Adopté

URBANISME & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

22. LETTRE DE TOLÉRANCE – 180, 296^E AVENUE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- CONSIDÉRANT** la modification du bâtiment sis à l'adresse 180, 296^e Avenue, a créé une non-conformité à l'égard du règlement 206-1990 relatif au Zonage;
- CONSIDÉRANT** que la partie du bâtiment est à 3,30 mètres de la ligne latérale au lieu des 4,57 mètres réglementaires;
- CONSIDÉRANT** qu'il est impossible pour la Municipalité d'octroyer une dérogation mineure à ce sujet;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 082-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** le Conseil municipal autorise le directeur d'urbanisme, M. Vincent Côté, à remettre au propriétaire une lettre de tolérance relativement à l'empiètement en marge latérale de l'agrandissement du bâtiment.

Adopté

23. DÉROGATION MINEURE DM-2021-01 RELATIVE À L'AUTORISATION D'UNE MARGE DE REcul INFÉRIEURE À CE QUE PRESCRIT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 206-1990

- CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire* par M. Gilles Sansoucy, propriétaire du 21, 215^e Avenue de la Merci;
- CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser une marge de recul de 6.32m, plutôt que les 7,50m prévus au règlement de zonage 206-1990;
- CONSIDÉRANT** que le requérant a déposé une demande conforme et que les frais pour la dérogation mineure sont acquittés;
- CONSIDÉRANT** que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT** que la dérogation est mineure;
- CONSIDÉRANT** que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 083-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** soit acceptée la demande de dérogation mineure DM-2021-01.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



24. DÉROGATION MINEURE DM-2021-02 RELATIVE À L'AUTORISATION D'UNE IMPLANTATION DÉROGATOIRE DE L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ À L'INTÉRIEUR DE LA MARGE LATÉRALE DÉFINIE PAR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 206-1990.

- CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire* par M. Jules Limoges, propriétaire du 31, rue des Érables;
- CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser l'implantation dérogatoire de l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge latérale à 2m plutôt que les 4,57m requis par le règlement de zonage 206-1990;
- CONSIDÉRANT** que le requérant a déposé une demande conforme et que les frais pour la dérogation mineure sont acquittés;
- CONSIDÉRANT** que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT** que la dérogation est mineure;
- CONSIDÉRANT** que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 084-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit acceptée la demande de dérogation mineure DM-2021-02.

Adopté

LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE

25. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – QUAD MATAWINIE – 2021

- CONSIDÉRANT** la demande du Club Quad Matawinie pour une demande d'aide financière 2021;
- CONSIDÉRANT** l'impact de cet organisme dans notre région;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 085-2021-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme verse, au Club Quad Matawinie, un montant de 4 000 \$ à titre de soutien financier pour l'année 2021.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



26. DEUXIÈME FACTURE – CYCLONE DESIGN – PROJET IMAGE DE MARQUE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la facture F-8388 de Cyclone Design communications inc. au montant de 3 745,32 \$ taxes incluses concernant le projet du Pacte rural « Image de marque de la Municipalité » :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 086-2021-03

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture F-8388 à Cyclone Design communications inc. au montant total de 3 745,32 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la Directrice générale à effectuer le paiement.

Adopté

DIVERS

27. AFFAIRES NOUVELLES

27.1 AGENT IMMOBILIER POUR VENTE DE TERRAIN

CONSIDÉRANT le terrain sur la rue des Sommets qui a été acquis par vente pour taxes par la Municipalité de Saint-Côme est convoité par des acheteurs potentiels;

CONSIDÉRANT l'évaluation réalisée par le Bureau d'évaluation Michel Forget inc.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit offrir les biens publics à tous;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 087-2021-03

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Maire, Martin Bordeleau ainsi que la directrice générale, Marie-Claude Couture, soient autorisés à contacter un agent immobilier pour mettre le terrain en vente au montant de 35 000 \$ et qu'ils soient autorisés à signer tous les documents nécessaires.

Adopté

27.2 RÉOLUTION D'APPUI – RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT que la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes élues de Lanaudière en ce sens;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 088-2021-03

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité appuie le Réseau des Femmes élues de Lanaudière par une contribution financière de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Adopté

27.3 SUBVENTION SDPRM – PROJET TÉLÉ ALEXIS LE RANDONNEUR

CONSIDÉRANT le tournage de l'émission Alexis le randonneur au Parc Régional de la Chute-à-Bull et dans certains autres endroits de Saint-Côme les 26 et 27 juillet prochain;

CONSIDÉRANT que l'émission offrira une belle visibilité à Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 089-2021-03

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité offre une subvention de 1 000 \$ à la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) pour le tournage de l'émission Alexis le randonneur.

Adopté

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le Maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le Maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : maire@stcomelanaudiere.ca et dg@stcomelanaudiere.ca



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



29. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 090-2021-03

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière